

**DEMANDE DE RÉINSCRIPTION AU TABLEAU DES EXTERNES
INFORMATIONS ET DOCUMENTS À JOINDRE**

La demande de réinscription au tableau des externes doit être formulée par écrit à l'attention de la Chambre exécutive francophone soit par courrier au 45 Avenue Legrand, 1050 Bruxelles, soit par Fax: 02/626.03.90 ou e-mail : CEF@ipcf.be

Préalablement à l'examen de la demande par la Chambre exécutive francophone, chargée de la tenue à jour du tableau des titulaires de la profession de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes Agréés, **les arriérés de cotisations qui étaient restés en souffrance lors de l'omission du tableau doivent être payés.**

La demande de réinscription sera examinée par la Chambre exécutive dès réception préalable des documents suivants:

- **un extrait d'inscription auprès de la Banque Carrefour des Entreprises** (extrait délivré par la BCE)

L'inscription auprès de la BCE doit être effectuée au préalable de toute activité, cette inscription est gratuite pour les starters. Vous pouvez consulter la liste des guichets d'entreprises sur <http://mineco.fgov.be> - rubrique entreprendre - guichets d'entreprises - liste des guichets d'entreprises).

Vous devez solliciter l'inscription BCE **uniquement** pour l'activité comptables-fiscalistes (code NACEBEL 69202). Lors de votre agréation auprès de l'I.P.C.F., l'autorisation d'exercer vous sera transmise par l'I.P.C.F. et enregistrée dans la BCE ultérieurement par nos soins.

Lors de cette inscription auprès de la BCE, nous vous invitons à solliciter les formalités pour l'obtention du statut d'indépendant. La confirmation de cette formalité devra être transmise à l'I.P.C.F.

Il est important de noter que le fait d'effectuer les formalités auprès de la BCE ne vous autorise pas encore à exercer la profession de comptable (-fiscaliste). La Chambre exécutive de l'I.P.C.F., seule compétente pour vous délivrer l'autorisation d'exercer, vous notifiera sa décision dès réception d'un dossier complet.

- **une attestation délivrée par une caisse d'assurances sociales** pour travailleurs indépendants ou la caisse nationale auxiliaire d'assurances sociales pour travailleurs indépendants établissant l'affiliation, dont la date de délivrance n'excède pas trois mois ;
- **une attestation de votre compagnie d'assurances** établissant que votre responsabilité civile professionnelle est couverte par un contrat d'assurances (dont la police répond à la couverture minimale déterminée dans la police de référence : Cf. Police collective à consulter via le portail sur le site www.ipcf.be) **ou nous retourner le formulaire de demande d'adhésion à la police collective de l'Institut** (Courtier: S.A. MARSH) ;
- **un extrait du casier judiciaire** devra aussi être joint au dossier afin de permettre à la Chambre exécutive d'apprécier le caractère probe et digne du candidat (obligation déontologique visée à l'article 4 du Code de déontologie) ;
- **La somme de 150€ (frais administratifs)** devra par ailleurs être payée sur le compte n° 068-2170777-41 sous les références « CEF/*ancien numéro de membre* /réinscr. Ext »
- **le FORMULAIRE ci-dessous complété et signé ;**
- **des attestations (ou tout document justificatif) établissant le suivi de formation** permanente durant la période de démission. En effet, l'article 15 du Code de déontologie prévoit que tout membre qui a démissionné pendant plus de 12 mois doit suivre, dans l'année qui suit sa réinscription, une **formation complémentaire** dont le nombre d'heure est laissé à l'appréciation de la Chambre exécutive

Le comptable qui, durant la période de démission, a respecté ses obligations en matière de formation professionnelle telles que déterminées par le Conseil national (à savoir 30 heures par an jusqu'en 2007 et 40 heures à partir 2008) ne doit toutefois pas suivre cette formation complémentaire.

Aussi, si un dossier disciplinaire était en cours au moment de l'omission du tableau, celui-ci pourra être à nouveau ouvert dans le cadre de la demande de réinscription.

Pour le reste, il convient de rappeler également que l'article 21 du Code de déontologie stipule que

§ 1^{er}. La profession de comptable I.P.C.F. externe est incompatible avec toute activité artisanale, agricole ou commerciale, qu'elle soit exercée directement ou indirectement, individuellement ou en association ou en société, comme indépendant, en tant que gérant, administrateur, dirigeant d'entreprise ou associé actif.

§ 2. Hormis pour les activités mentionnées au § 3, les Chambres peuvent, sur demande préalable et écrite d'un comptable I.P.C.F. externe, déroger à cette règle pour autant que l'indépendance et l'impartialité du membre ne soient pas mises en péril et que cette activité soit accessoire. Cette décision est toujours révocable par les Chambres.

Le Conseil peut en outre toujours prévoir des dérogations via une directive générale pour certaines activités du secteur artisanal, agricole ou commercial, autres que celles mentionnées au § 3. Le Conseil peut également déterminer des directives en vertu desquelles les incompatibilités ne sont temporairement pas d'application en cas de succession. Le comptable I.P.C.F. externe, qui tombe sous le couvert des directives fixées par le Conseil, doit en informer la Chambre par écrit.

§ 3. Les activités professionnelles suivantes sont quant à elles toujours considérées comme mettant en péril l'indépendance et l'impartialité du comptable externe: celles de courtier ou d'agent d'assurance, celles d'agent immobilier sauf l'activité de syndic et toutes les activités bancaires et les activités de services financiers pour lesquelles l'inscription auprès de l'Autorité des services et marchés financiers (F.S.M.A.) est requise.

Enfin, si la profession de comptable est exercée en société, il conviendra de demander l'agrément de la société. Voir à ce sujet le formulaire de demande d'agrément et les informations sur notre site web <http://www.ipcf.be>.

Il est important de le spécifier tout comme de préciser les coordonnées des mandataires et associés agréés I.P.C.F. en vue de pouvoir étendre la couverture d'assurances à la société. Relevons que si tous les mandataires et associés sont assurés individuellement par le biais de la police collective, l'extension à la société a lieu sans prime supplémentaire.

* * *

**DEMANDE DE REINSCRIPTION AU TABLEAU DES EXTERNES
FORMULAIRE**

NOM :

Prénom :

Numéro IPCF (ou IEC et/ou IRE):

Données privées :

Adresse: N°: Boîte:

C.P. : Ville: Pays :

Tél.: Fax:

e-mail :

Date de naissance: Lieu de naissance:

Coordonnées professionnelles (publiées sur le site IPCF)

Adresse: N°: Boîte:

C.P. : Ville:

Tél.: Fax: GSM :

e-mail: URL:

activité principale ou accessoire :

N° Entreprise/T.V.A. :

En cas d'activité indépendante accessoire, veuillez spécifier l'activité principale:

.....

Personnes morales au sein desquelles vous exercez vos activités comptables en tant qu'organe, associé, administrateur... (à l'exclusion des cas de sous-traitance):

Société 1

S. CIV.:	Dénomination:		
Siège Social:		N° :	Boîte:
Pays:	C.P.:	Ville:	
Tél.:		Fax:	

Lieu Reg. Pers. Mor.:	N° Entreprise/T.V.A.:		
Gérant(s) et Associés: (veuillez spécifier le statut par G ou A)			
Prénom:	Nom:	N°:	
Prénom:	Nom:	N°:	
Prénom:	Nom:	N°:	

Société 2

S. CIV.:	Dénomination:		
Siège Social:	N° :	Boîte:	
Pays:	C.P.:	Ville:	
Tél.:	Fax:		

Lieu Reg. Pers. Mor.:	N° Entreprise/T.V.A.:		
Gérant(s) et Associés: (veuillez spécifier le statut par G ou A)			
Prénom:	Nom:	N°:	
Prénom:	Nom:	N°:	
Prénom:	Nom:	N°:	

Société 3

S. CIV.:	Dénomination:		
Siège Social:	N° :	Boîte:	
Pays:	C.P.:	Ville:	
Tél.:	Fax:		

Lieu Reg. Pers. Mor.:	N° Entreprise/T.V.A.:		
Gérant(s) et Associés: (veuillez spécifier le statut par G ou A)			
Prénom:	Nom:	N°:	
Prénom:	Nom:	N°:	
Prénom:	Nom:	N°:	

Toute Personne morale au sein de laquelle vous exercez un mandat ou détenez des parts:

Dénomination sociale	Forme juridique	N° d'entreprise	%parts

- Avez-vous tenu à jour vos connaissances en matières comptables et fiscales via des formations (suivi d'une formation permanente) depuis votre omission du tableau à ce jour?

.....
.....
.....

- Si oui, pouvez-vous préciser combien d'heures par an ?

.....
.....
.....

- Si oui, pouvez-vous produire des attestations de présence/preuves de suivi d'une formation permanente au cours des 3 dernières années au minimum ?

.....
.....
.....

- Quelles activités avez-vous exercées depuis votre omission du tableau jusqu'à ce jour ? étiez-vous employé(e) et/ou indépendant(e) ?

.....
.....
.....

Remarques éventuelles:

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je déclare sur l'honneur que les données reprises ci-dessus sont correctes et que j'informerai l'I.P.C.F. de toute modification ultérieure.

Date :

Signature:

NOM, Prénom :